

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 901 rendant exécutoire la délibération n° 348 du 26 juin 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale autorisant cinq Membres de l'Assemblée Territoriale à se rendre en voyage d'information en Métropole.

n° 901

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1962

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro
31 juillet 1962

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vule Budget du Service Local de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 348 du 26 juin 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, autorisant cinq membres de l'Assemblée Territoriale à se rendre en voyage d'information en Métropole. Art. 2. —Le Ministre des Finances et le Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :L'Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Merchargé de l'expédition des Affaires couranteset urgentesP. GABIRAULT.